

Le CDI doit-il disparaître ?

France Inter, revue de presse, 24 octobre 2014, 8 h.30



Question à la une de deux journaux : *Libération* et *La Dépêche du Midi* à Toulouse, la ville du nouveau prix Nobel d'économie Jean Tirole, théoricien en chef du contrat de travail unique. C'était en 2003, dans un rapport Jean Tirole proposait une solution médiane entre la protection du CDI et la précarité du CDD, avec un objectif : libérer le marché du travail. Eh bien voilà l'idée à nouveau propulsé au centre de l'actualité.

Acte 1. Le 13 octobre dernier, fraîchement auréolé de son Nobel, Jean Tirole persiste et signe : « Au lieu de protéger les salariés, dit-il, le CDI les dessert, car plus personne n'a accès à ce type de contrat. »

Acte 2. « Manuel Valls ou l'art de mettre les pieds dans le plat », écrit *Libération*. Le premier ministre a jugé hier cette idée « intéressante ». Parce qu'elle permettrait, selon lui, d'agir sur les inégalités entre les salariés très protégés en CDI et les salariés précaires en CDD et en intérim. En somme, explique la *Dépêche du Midi*, réduire la fracture entre les *insiders* et les *outsiders*, ceux qui sont dans et en dehors du système.

« Encore un tabou qui flanche », selon *Libé* ! Après la modulation des allocations familiales, Manuel Valls est, là encore, assuré de faire la quasi-unanimité contre lui à gauche. Même si le premier ministre a rappelé la limite : « C'est aux partenaires sociaux de discuter du contrat unique », dit-il. Et il le sait très bien, il y a peu de chances pour qu'un éventuel dialogue aboutisse. Parce que, comme le note Daniel Hourquebie dans *la Dépêche*, le patronat est très pour... et les syndicats très contre.

Illustration ? Voilà comment Jean-Eudes du Mesnil, de la CGPME, résume le contrat de travail unique : « Si l'activité se maintient, le salarié reste. S'il y a un retournement de conjoncture, on considère que ce serait un motif réel et sérieux de licenciement ». Et voilà « le » point d'achoppement avec les syndicats.

« C'est l'insécurité pour tous », dénonce Thierry Lepaon, le secrétaire général de la CGT. « C'est une tentative de plus de déréglementer le marché du travail », renchérit Bernardette Ségol, de la Confédération européenne des syndicats. Selon elle, « les pays qui ont le plus assoupli les conditions de licenciements des CDI ne sont pas, et de loin, les pays où la précarité a reculé ».

La preuve en Grande Bretagne. Taux de chômage faible, peu de CDD, mais le contrat zéro-heure oblige plus d'un million et demi d'employés à être disponibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, payés 7 euros 30 de l'heure. Michel Husson, de l'Institut de recherches économiques et sociales, est très critique : « On fait apparaître les CDI comme des privilégiés qui devraient, par esprit de solidarité, s'ajuster vers le bas », regrette-t-il...

Alors la France souffre-t-elle vraiment d'un trop-plein de rigidités et de protections ? Pas si simple... Même la libérale OCDE le reconnaît, écrit *Libé*. Sur une échelle de 0 à 6 mesurant « l'indice de protection de l'emploi », la France affiche un score de 2,5. Moins que l'Allemagne qui affiche un indice de 3 sur 6.